



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

31^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE TUTELLE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Cotonou, le 16 décembre 2021

COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

La 31^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle de la prévoyance sociale des pays membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) s'est tenue le 16 décembre 2021 à Cotonou, en République du Bénin.

Elle a été officiellement ouverte par Monsieur Abdoulaye Bio Tchané, Ministre d'Etat, Ministre chargé du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale de la République du Bénin et présidée, conformément aux dispositions statutaires, par Madame Adidjatou A. MATHYS, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République du Bénin, Présidente en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'année 2022.

A L'ISSUE DE SES TRAVAUX, LE CONSEIL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Election du Président du Conseil des Ministres

Conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de tutelle de la prévoyance sociale, le Conseil des Ministres a réélu à l'unanimité, et par acclamations, Madame Adidjatou A. MATHYS, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République du Bénin, Présidente en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'année 2022.

Le Conseil a également félicité la Présidente et l'a assurée du soutien de ses pairs dans l'accomplissement de son mandat.

2. Examen et adoption du compte rendu de la 30^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle de la Prévoyance Sociale tenue par visioconférence le 29 juillet 2021 à Cotonou (Bénin)

Le Conseil a adopté le compte rendu de sa 30^{ème} session ordinaire tenue par visioconférence le 29 juillet 2021 à Cotonou (Bénin).

3. Examen et adoption du rapport du Commissaire aux Comptes et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020

Le Conseil a adopté les états financiers de l'exercice 2020 de la CIPRES. En conséquence, il a donné quitus au Secrétaire Exécutif et au Responsable Financier et Comptable pour la gestion 2020.

Il a, par ailleurs, félicité le Secrétaire Exécutif pour la clarté des états financiers et pour les résultats obtenus ainsi que le Commissaire aux Comptes pour la qualité de ses rapports.

4. Examen et adoption des projets de plan d'actions et de budget de l'exercice 2022

Le Conseil a adopté les projets de plan d'actions et de budget de l'exercice 2022 de la Conférence.

Ce budget a été arrêté en en recettes et en dépenses à la somme de : deux milliards trois cent soixante-six millions cent mille (2 366 100 000) FCFA. Les dépenses se répartissent comme suit :

- crédits de fonctionnement : deux milliards deux cent vingt-neuf millions (2 229 000 000) FCFA ;
- crédits d'investissement : cent trente-sept millions cent mille (137 100 000) FCFA.

5. Examen et adoption du rapport annuel 2020

Le Conseil des Ministres a examiné le rapport annuel 2020 de la Conférence et a relevé la nécessité pour l'ensemble des Organismes de Prévoyance Sociale de produire et de transmettre à l'avenir les données statistiques, financières et comptables au Secrétariat Exécutif dans les délais impartis prévus par la Décision n° 562/CM/CIPRES du 12 décembre 2019 pour permettre d'enrichir les analyses sur l'ensemble des tableaux.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil des Ministres a adopté le rapport annuel 2020 de la Conférence et a autorisé le Secrétariat Exécutif à procéder à sa publication.

Il a par ailleurs donné instruction au Secrétariat Exécutif d'appliquer rigoureusement les sanctions prévues par la décision susmentionnée aux OPS qui ne sont pas à jour dans la communication desdites données.

Le Conseil a en outre donné instruction au Secrétariat Exécutif de faire un point sur la communication des données par les OPS sur une période de cinq (05) ans à lui soumettre lors de sa prochaine session.

Il a également invité les Ministres de Tutelle à s'approprier de la question de la non production des données statistiques, financières et comptables par les OPS dans les délais prévus, qui constitue une entrave au respect des textes communautaires.

Le Conseil des Ministres a enfin donné instruction à la Commission de Surveillance de lui proposer des sanctions visant personnellement les gestionnaires des OPS responsables de la non communication des données exigées.

6. Nomination des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale

Le Conseil des Ministres a examiné les candidatures pour la nouvelle mandature de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale.

Après échanges, le Conseil a prononcé les nominations suivantes :

Au titre des Etats membres

▪ Membres titulaires

- M.TOUNKARA Cheikh Tidiane (SENEGAL) ;
- Mme DAMALA née OUEZOU Augustine (CENTRAFRIQUE)
- Mme TSABOTO JOSLINA FRIDOLINE (MADAGASCAR) ;
- M. IRO SOULEY (NIGER)

▪ Membres suppléants

- M. HOUSSOU René (BENIN) ;
- M. BELEMNABA Pakidumsamba David (BURKINA FASO) ;
- Mme NDEDI A. EBOUBEK Sara Epse NKWONDA (CAMEROUN) ;
- Mme IVOUTOUHI née YIRAMA PEMBA Clarisse (CONGO) ;

Au titre des Banques Centrales de Etats membres

- Madame Yaye Aminata SECK MBOW, BCEAO (membre titulaire)
- Monsieur Serge Cayodé GANGBO, BCEAO (membre suppléant)

Au titre de la Coopération technique régionale ou internationale

- M. Thierry DIEULEVEUX, IGAS

7. Point sur la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence et s'est réjoui des efforts accomplis par les Etats en vue de s'acquitter de leurs contributions.

Le Conseil a félicité l'ensemble des Etats et les a exhortés à poursuivre dans cette voie.

Il a invité les Etats membres ne s'étant pas encore acquittés de leurs contributions à prendre les dispositions nécessaires pour le faire.

Le Conseil a donné mandat au Président en exercice de se rapprocher des Autorités des Comores, de la Guinée-Bissau et de la Guinée Equatoriale en vue d'assurer la régularité de leurs contributions au financement du budget de la Conférence et leur participation effective à ses activités.

8. Examen et adoption du projet de procédure de désignation des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale

Le Conseil des Ministres a examiné le projet de procédure de désignation des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts et la nécessité pour la CIPRES de disposer d'un tel texte afin de rendre plus transparente la nomination des membres de la Commission, le Conseil a adopté ladite procédure, sous réserve de l'ajout d'une disposition portant sur l'exclusion de toute candidature d'un ressortissant d'un Etat membre non à jour du paiement de ses contributions au budget de la Conférence et dont les Organismes de Prévoyance Sociale sous tutelle ne sont pas à jour dans la communication au Secrétariat Exécutif des données financières, comptables et statistiques.

9. Examen et adoption du projet de contrat d'objectifs à assigner à la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale

Le Conseil des Ministres a examiné le projet de contrat d'objectifs à assigner à la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts et après échanges, le Conseil a reporté l'adoption dudit document à sa prochaine session pour permettre d'approfondir la réflexion en vue de son amélioration.

En conséquence, il a donné instruction à la Commission de Surveillance et au Secrétariat Exécutif en lieu et place d'un contrat d'objectifs, d'élaborer une lettre de mission.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a donné instruction au Secrétariat Exécutif de lui présenter les conditions actuelles de traitement des membres de la Commission afin d'alimenter sa réflexion.

10. Point des diligences dans le cadre de la mise en place effective du Fonds d'Investissement Africain (FIA) des organismes de prévoyance sociale

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des diligences accomplies par le Comité de pilotage dans le cadre de la mise en œuvre effective du Fonds d'Investissement Africain (FIA) et du point financier de la mise en œuvre du projet.

Après échanges, il a demandé au Président du Comité de Pilotage d'adresser un rapport sous quinzaine sur l'état d'avancement du projet au Président du Conseil des Ministres et de faire dorénavant un point trimestriel au Président de la Commission de Surveillance.

11. Point sur l'état d'avancement de la révision du plan comptable de la Conférence

Le Conseil des Ministres a pris connaissance de la démarche générale de révision du plan comptables CIPRES en vue d'assurer sa convergence vers les normes comptables internationales et d'intégrer les règles de gestion et de comptabilisation de la retraite par capitalisation.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a adopté ladite démarche et a donné instruction au Secrétariat Exécutif de mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires et de lui soumettre les projets de documents pour adoption lors de sa session de décembre 2022, sous le contrôle de la Commission de Surveillance.

Par ailleurs, relativement à la dérogation spéciale à l'application du plan comptable CIPRES en vue de permettre aux Organismes de Côte d'Ivoire de pouvoir comptabiliser les opérations des régimes de retraite complémentaire par capitalisation dont le démarrage est imminent, le Conseil a accordé ladite dérogation, sous réserve qu'une requête formelle soit adressée par ce pays au Président en exercice.

12. Compte rendu du colloque sur la couverture sociale des indépendants et des acteurs du secteur informel tenu en septembre 2021

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des conclusions du colloque sur « l'extension de la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle » organisé par visioconférence les 21 et 22 septembre 2021.

Il a félicité le Secrétariat Exécutif pour la bonne organisation de ce colloque et a pris acte desdites conclusions.

Le Conseil a, en outre, instruit le Secrétariat Exécutif de centraliser toutes les initiatives nationales en matière d'extension et d'élaborer à cet effet, des lignes directrices sur la couverture des travailleurs de l'économie informelle dans les Etats membres, de les soumettre à la Commission en vue de la convocation d'un Comité d'Experts extraordinaire pour examen.

13. Choix du pays devant abriter la 33^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres

Conformément à l'article 8 du Traité révisé, instituant la Conférence, il revient au Burkina Faso d'abriter la 33^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres après la République du Bénin.

Prenant en compte l'absence de manifestation d'intérêt de la République Démocratique du Congo et de la République du Tchad qui n'avaient pas, en raison des contraintes de calendrier, abrité les sessions du Conseil et l'acceptation du Burkina Faso d'abriter la 33^{ème} session ordinaire de la CIPRES, le Conseil a décidé de confier l'organisation de cette session à ce pays.

Le Conseil des Ministres a félicité les Autorités Burkinabè pour avoir accepté d'abriter cette session et les a invitées à confirmer cette acceptation par une note officielle.

14. Inauguration du siège de la Conférence conformément à la Décision N° 599/CM/CIPRES du 29 juillet 2021

Le Conseil des Ministres a échangé sur l'inauguration du Siège de la Conférence. A cet effet, la République Togolaise a marqué son acceptation pour l'organisation de la 32^{ème} session ordinaire au mois de juin 2022 au cas où celle de Genève ne se tiendrait pas.

L'inauguration du Siège aura lieu en marge de ladite session.

15. Divers

Au titre des divers, le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale de la République de Côte d'Ivoire a fait une communication sur l'extension de la protection sociale dans son pays et particulièrement sur la retraite complémentaire.

Il a, en outre, échangé sur l'organisation du 4^{ème} forum international sur la retraite et a décidé de poursuivre les réflexions en vue du choix du pays devant l'accueillir.

Le Conseil a enfin relevé la nécessité d'améliorer la communication institutionnelle et d'assurer une information plus rapprochée des Ministres par des séances de visioconférence.

Au terme de ses travaux, le Conseil a remercié son Excellence, Patrice Guillaume Athanase TALON, Président de la République du Bénin, pour avoir accepté que son pays organise la 31^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle de la prévoyance sociale.

Il lui a, par ailleurs, exprimé sa sincère gratitude pour toutes les facilités mises à sa disposition et qui ont permis le bon déroulement des travaux.

Fait à Cotonou, le 16 décembre 2021

LE CONSEIL